

La Fédération des Élu-es Verts et Écologistes pourra ester en justice en soutien à ses adhérent-es

Réuni-es en Assemblée générale le 23 août 2023 au Havre, les adhérent.es de la Fédération des élu-es Verts et écologistes ont décidé de doter l'association de la capacité d'ester en justice pour la préservation des intérêts et la protection de ses membres.

Cette décision intervient suite à l'augmentation des attaques contre les élu-es en général, et des élu-es écologistes en particulier.

En effet, elles et ils ont été désigné-es pour assurer leur mandat en faveur du climat, de la justice sociale et des solidarités, elles et ils subissent des agressions de toute nature : injures, diffamation, menaces, tirs avec armes à feu, détérioration de leurs biens... Ces agressions sont souvent encouragées par les réseaux sociaux.

Par ailleurs, la FEVE dénonce la tonalité brutale du débat public qui présente le mouvement écologiste comme ennemi des valeurs républicaines, les fameux « éco-terroristes », et qui cible notamment les élu-es écologistes. Cette dérive autoritaire du gouvernement et de sa majorité qui repose sur la manipulation de l'opinion, fragilise la démocratie.

Pour rappel, les élu-es écologistes agissent dans le respect de la non-violence, principe fondamental de leur engagement. Pour autant, elles et ils refusent de subir les violences et les menaces qui mettent à mal le pacte républicain et démocratique.

La FEVE, en se dotant de la capacité à ester en justice, marque son refus que les élu-es subissent des actes violents et antirépublicains et assure les élu-es concerné-es de son soutien indéfectible.

Le Havre, 24 août 2023

Catherine Hervieu, présidente de la FEVE, conseillère départementale de la Côte-d'Or

Catherine Candelier, secrétaire du Conseil d'administration, conseillère municipale de Sèvres (92)

Jean-Luc Dumesnil, trésorier de la FEVE, conseiller régional d'Ile-de-France